



## MAIRIE DE L'ISLE D'ABEAU

Service État-Civil / Élections

12 rue de l'Hôtel de Ville

CS 45 006 - 38081 L'ISLE D'ABEAU Cedex

Tél : 04 74 18 20 00

Fax : 04 74 18 20 13

# AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Depuis le 1er janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire individuelles (mairie) ou collective (préfecture) ne sont plus nécessaires.

Par conséquent, vous n'avez plus besoin de demander une autorisation de sortie du territoire à la mairie ou à la préfecture.

Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (la carte d'identité dans l'Union européenne, le passeport hors Union européenne).

### VOTRE ENFANT PART EN VOYAGE :

Avant tout voyage, ***il est conseillé de se renseigner sur les formalités et les autres documents qui peuvent être exigés par le pays de destination.***

Certains pays de destination imposent parfois des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs.

Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs »

### Scolaire :

L'enfant peut voyager avec une carte nationale d'identité française ou avec un passeport en cours de validité.

### Avec l'un des parents :

Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant dans son voyage. En revanche, si l'enfant voyage sans l'un de ses parents, l'autre parent peut donner son autorisation. Cette autorisation est une attestation sur l'honneur du parent qui peut-être légalisée par la mairie de domicile.

### Seul ou accompagné de personnes autre que ses parents :

Si l'enfant voyage sans ses parents, le ou les parents doivent avoir donné cette autorisation sur l'honneur. (mais ce n'est pas une obligation) - Conseillée pour les pays du Maghreb.

**Plus d'information :** <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Famille/Protection-des-personnes>